

Quoi d'neuf ?



le planning
familial 59

Voici le numéro de juin du « Quoi d'neuf »

N'hésitez pas à venir renforcer la petite équipe de rédaction de ce journal de liaison avec les adhérent-e-s, il pourra paraître plus souvent !

Comme l'a toujours voulu le Planning Familial, ce numéro reflète son ancrage dans le réel de la vie des femmes et des hommes, mais aussi son souci de réflexion et d'ouverture.

Lieu de parole et d'écoute pour le choix de sa contraception, mais aussi lieu d'échange et de militantisme pour que chacun et chacune vive sa sexualité et ses relations amoureuses dans la liberté, le partage, le respect et le plaisir.

Soutenez notre association par votre adhésion : 16€ à l'ordre de Planning Familial, métropole lilloise.
Prochain rendez-vous : la braderie de Lille ou nous tiendrons notre stand près des associations partenaires.
Anita Fontaine, coordinatrice du Quoi d'neuf.

Pas facile d'écrire sur quelqu'un qu'on respecte et qu'on admire depuis longtemps...

C'est pourtant la contrainte que je me suis auto-infligée en choisissant, pour cette première participation à Quoi de 9, de parler du Docteur Marc Zaffran, alias Martin Winckler.

J'ai « rencontré » Martin Winckler quand j'avais 20 ans via son livre « La Maladie de Sachs ». Ce roman, très sensible, adapté par la suite au cinéma avec Albert Dupontel dans le rôle-titre, raconte le quotidien d'un médecin généraliste en milieu rural. Avec ses questionnements, ses doutes et ses moments de grâce. Ce livre a marqué ma mémoire par la modification subtile qu'il a opérée dans le regard que je posais sur la médecine en général et mon médecin traitant en particulier. En grandissant, j'ai inévitablement dû faire face à des questions dites féminines. Contraception, prévention des risques, gynécologie. Et j'ai retrouvé sur mon chemin Martin Winckler, sous sa casquette de médecin, sur son site internet : <http://martinwinckler.com/>. Depuis 2004, ce site entièrement gratuit, indépendant et engagé met à disposition de toutes celles et tous ceux qui le souhaitent des informations complètes et aussi objectives que possible sur les sujets ayant trait à la contraception et la gynécologie. Je ne compte plus le nombre de fois où je m'y suis référée pour moi ou pour des gens de mon entourage.

En préparation de cet article, j'ai contacté Martin Winckler afin de lui poser quelques questions. Il habite désormais le Québec et s'est volontiers prêté à l'exercice, voici ses réponses.

En tant que médecin en France, quelles relations aviez-vous avec le Planning Familial ?

J'avais de très bonnes relations avec le Planning Familial, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, car l'une des conseillères du Planning du Mans, où je vivais, était l'ancienne surveillante du service d'IVG et d'Orthogénie où j'ai travaillé pendant 25 ans. Je pense que le travail d'éducation et d'écoute des conseillères des Plannings Familiaux sont indispensables en France.

Le Planning Familial a 50 ans, quel avenir lui voyez-vous ?

Je crois que le PF a un bel avenir devant lui, car il y aura toujours besoin d'informer les jeunes femmes en dehors de leur milieu familial et/ou social, la sexualité et la contraception étant du domaine de l'intime. Je pense que la possibilité que les Plannings Familiaux offrent aux femmes de parler entre elles et avec des femmes d'autres générations est précieuse et que ce sont des lieux à entretenir en raison du caractère démedicalisé des rencontres.

Quels grands chantiers nous attendent encore dans la contraception, l'information, la sexualité ?

Je crois que les chantiers restent les mêmes : information, éducation, débats, solidarité face aux problèmes que rencontrent les femmes - et qu'elles vont encore rencontrer longtemps. Mais je pense que les Plannings Familiaux doivent aussi pouvoir servir de lieux de ressource et de formation aux professionnel(le)s du soin et de la relation : sage-femmes, infirmières scolaires, assistantes sociales, et étudiant(e)s en médecine. Il est important que les professionnel(le)s de santé soient formés par des bénévoles qui sont beaucoup du côté des patient(e)s et de leurs problèmes quotidiens.

J'ai voulu écrire quelques lignes sur Martin Winckler car dans la vie il n'est pas si souvent de rencontres aussi inspirantes. Son parcours et son engagement ont certainement participé à ce que je rejoigne les rangs du Planning Familial. Parce qu'il est des combats qu'il faut mener, des positions qu'il faut défendre et des soutiens qu'il faut apporter pour que progressent chaque jour l'information et l'égalité.

Catherine Boucher

Marathons législatifs

Deux lois ont été récemment promulguées dans le Journal officiel du 18 mai 2013. Symboliquement et concrètement très importantes, elles ont donné lieu à de longs débats parlementaires et pour chacune à une saisine du Conseil Constitutionnel par les opposants, la haute juridiction les ayant finalement validées. Au terme de six mois d'empoignades verbales et, pour l'une, de manifestations dans la rue, la démocratie a accouché de deux textes de loi :

La loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, portée par Christiane Taubira et dont le projet a été déposé le 7 novembre 2012 à l'Assemblée Nationale.

La loi relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers intercommunaux et des conseillers départementaux, portée par Manuel Valls et dont le projet a été déposé le 28 novembre 2012 au Sénat.

Pour la première, les partis de gauche comme de droite étaient soudés sur leurs positions respectives et les deux assemblées allaient dans le même sens. Pour la seconde, la gauche était traversée de contradictions et les deux assemblées se sont trouvées en opposition. Il ne s'agit pas ici de faire une analyse politique sur le fond mais d'esquisser à travers ces deux cas le cheminement d'un texte législatif : deux exemples comme deux actes du *grand théâtre du genre*¹ avec des hommes des femmes et des sexualités.

Un chemin balisé

L'élaboration d'une loi donne lieu à une navette entre les deux assemblées, les sites internet respectifs en présentent les différentes phases avec beaucoup de pédagogie, une retranscription des débats (dont on peut ainsi apprécier parfois l'enflure et la théâtralité) et les textes adoptés en cours de route. On y trouve aussi le détail des votes finaux.

Dans une *Première lecture*, le projet déposé dans une assemblée est travaillé et amendé en commission des lois. Un avis peut être donné par une autre commission ; ça a été le cas pour la loi sur le mariage, où la commission des affaires sociales s'est exprimée sur l'évolution des formes de famille et ses conséquences juridiques ; ça a été le cas pour la loi sur les modes d'élection où la délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'assemblée nationale a produit un rapport d'information. Le texte est ensuite examiné en séance publique, il est adopté ou non après examen des amendements et transmis à l'autre assemblée qui fait le même travail.

Le parcours peut présenter des singularités : on se souvient ainsi dans le cas de la loi sur le mariage, de l'interminable séance publique à l'Assemblée avec ses 5000 amendements présentés par l'opposition, ses outrances et ses vociférations ; au Sénat, c'est une motion qui a été présentée pour demander au Président de la République de soumettre au référendum le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale.

En *Deuxième lecture*, le projet déjà transformé revient à la première assemblée et la machinerie rejoue la séquence décrite précédemment. Quand les deux assemblées s'opposent sur certains points une commission mixte paritaire, composée de 7 sénateurs et 7 députés, est mise en place et chargée de trouver un compromis. Si la commission ne parvient pas à l'adoption d'un texte commun ou si ce texte n'est pas adopté par les assemblées, le gouvernement peut, après une nouvelle lecture par l'Assemblée nationale et par le Sénat, demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement. Ce fut le cas pour la loi sur les modes de scrutin aux élections locales.

A ce stade, la dernière opportunité pour s'opposer au texte voté est

1. Pour reprendre le titre d'un livre de *Anne Emmanuelle Berger* paru récemment chez Belin.

de faire valoir des points d'inconstitutionnalité ; en effet, le Conseil Constitutionnel peut être saisi par 60 sénateurs ou 60 députés.

Sexisme et homophobie

Les confrontations qui ont eu lieu dans les deux chambres pendant ces six mois ont montré la faiblesse des digues du discours politiquement correct contre le sexisme et l'homophobie, toujours aussi vifs, que les propos soient plus ou moins enveloppés dans les hémicycles et crus dans les rues.

Misogynie feutrée au Sénat - le scrutin binominal, épouvantail d'une parité absolue

En première lecture au Sénat, sur l'élection dans les départements, la proposition de scrutin binominal a enflammé les esprits. De quoi s'agissait-il ? Opérer un redécoupage nécessaire des cantons resté à peu près en l'état depuis l'époque des déplacements à cheval et proposer un scrutin respectueux de la parité tout en maintenant un ancrage territorial : deux fois moins de cantons mais deux conseillers par canton, une femme et un homme, pour la première fois une parité de résultat. Si les écologistes et les communistes se sont abstenus, maintenant leur position pour un scrutin à la proportionnelle favorable à la pluralité des opinions, quelques ténors de la droite ont fait le spectacle. Toute la panoplie y était, semblable à celle utilisée en 2000 pour empêcher le vote sur la parité ou au moins freiner ses effets : Refus de toute innovation en tant que telle – avec seulement 14% de femmes dans les conseils généraux, la mesure en effet en élimine plus d'un ; fantasme d'envahissement – les femmes sont partout, actuellement majoritaires dans la magistrature, il n'est pas nécessaire de les faire entrer nombreuses au Parlement ; explication de texte par ceux qui ayant le pouvoir de faire la loi l'ont faite à leur bénéfice – l'objectif de parité n'est pas « une nécessité absolue, immédiate et totale », la loi « favorise » et non « impose » ; couplet habituel sur le fait que ce n'est pas le moment - il y a plus important ; discrédit sur la question posée, dérision, quolibets pour se faire applaudir – la proposition est « aussi loufoque que baroque », « absurde » - la parité « une obsession sexuelle collective », « un gadget » ou « une idée sympathique » - l'un de nos barons locaux s'est même demandé en commission des lois comment faire avec un candidat transsexuel ; mise en doute de la compétence des femmes – d'aucuns avancent l'idée de mettre en place une mesure transitoire et de voir si au terme d'un mandat elles auront acquis les compétences nécessaires.

Le mode de scrutin aux prochaines élections municipales et départementales ne passionne pas les foules et pourtant il s'agit de politiques locales et sociales dont beaucoup de notre vie quotidienne dépend ; la parité sort confortée de cet épisode législatif mais la confrontation prochaine avec le patriarcat politique local n'est pas gagnée d'avance !

Le retour du refoulé - la loi sur le mariage

Le combat a été d'une toute autre violence autour de la loi sur le mariage. La question touchait directement à l'ordre patriarcal sur les corps et la sexualité. Devant l'hystérie collective des tenants d'un ordre établi, les associations de femmes, féministes, homosexuel-le-s se sont mobilisées ; pour affirmer collectivement quelque chose de neuf, de nouvelles formes sociales, de nouvelles pensées, de nouvelles formes de vie. Au cœur de la mobilisation, le Planning familial féministe, engagé pour que chacune et chacun, dans les différents moments de sa propre histoire, vive une sexualité choisie, attentive à ses désirs et respectueuse de l'autre. Le Planning familial bien sûr,

partenaire de la Lesbian and gay Pride de Lille, qui agit en milieu scolaire contre les violences sexiste et homophobes, qui travaille avec les associations locales sur la santé sexuelles des lesbiennes, bies et trans.

Il est bon de jeter un regard sur l'histoire récente. Que le mariage touche les femmes, cela va sans dire, éternelles mineures pour qui, le mariage afin de procréer a été longtemps la seule issue sociale possible ! Pouvoir sortir du mariage légalement a été une conquête, acquérir des droits propres à l'intérieur du couple est récent, en finir avec les mariages forcés reste à gagner. Le MLF non mixte a introduit la liberté du corps et de ses déterminations comme une question politique dans sa lutte pour le droit à l'avortement, contre le viol et les violences à l'égard des femmes. Dès l'origine, il a été traversé par la question de l'amour entre femmes et s'est insurgé contre la réduction de l'homosexualité à un problème². Dans une démarche voisine, dès 1971 se sont créées des associations d'homosexuels hommes et/ou femmes³, début d'une longue mobilisation.

Plus de quarante ans après, alors que de nouvelles formes de vie ensemble -mariage, sexualité, enfants-se bricolent et s'inventent, plus ouvertes vers la liberté de chacun, voilà revenue la galaxie réactionnaire !

2. Manifestation du 10 mars 1971 pour interrompre l'émission radiophonique de Mènie Grégoire « L'homosexualité, ce douloureux problème »

3. Le *FHAR* (front homosexuel d'action révolutionnaire) à l'initiative de Guy Hocquenghem de *VLR* et de femmes du groupe *Arcadie*. Les *Gouines rouges* à l'initiative de Monique Wittig, elle-même à l'origine du *MLF*.

Dès le 17 novembre 2012, une première manifestation rose-bleue est organisée contre les droits pour les homosexuels de se marier et d'adopter des enfants ; élus UMP et d'extrême droite sont côte à côte comme au temps des mobilisations de 1984 pour l'école privée ou de 1999 contre le PACS. Elle préfigure les futures manifestations et les rassemblements tous les soirs devant le Palais Bourbon. Lors des interminables séances de nuit et des interviews, au fil des discours, on perçoit le déplacement sur les familles homoparentales et les couples homosexuels de ce qui frappait autrefois les individus « déviants ». Le couple homosexuel considéré comme « contre nature » contiendrait tous les maux et tous les dangers possibles pour l'ensemble de la société. Bref on assiste au retour sur la scène publique de tout le refoulé homophobe.

Opposition à l'IVG, opposition au mariage homosexuel, on retrouve la même droite et la même extrême droite, plus ou moins pilotées par les réseaux d'une Internationale catholique.

Le mariage finira-t-il par échapper au patriarcat ?

Anne-Marie Marmier

Flash sur le DIU

Le DIU (dispositif Intra Utérin), qu'est-ce que c'est ? Je me propose de vous donner quelques informations très succinctes, elles seront complétées par le témoignage de Carine, militante de longue date au planning et « porteuse » d'un DIU pendant longtemps et d'un praticien du centre de planification, qui nous exposera le protocole de pose d'un DIU au Planning.

Plus connu, et encore maintenant, sous le nom de stérilet, il a été officiellement débaptisé. Il paraît que son nom créait un lien inconscient avec stérilité et qu'il était pour certaines un repoussoir à son utilisation.

Le stérilet a fait sa réelle apparition en 1964, sous le nom de stérilet de Lippes, plus étroit, donc mieux supporté par les femmes (et leurs partenaires), il est en plastique. En 1968, on y ajoute du cuivre pour renforcer ses vertus contraceptives, et on réduit encore sa taille. A cette époque, c'est un contraceptif fiable sur le long terme, mais c'est aussi le premier contraceptif d'urgence valable.

En 1975, suite à plusieurs infections utérines, il est détrôné par la pilule, d'autant qu'il n'est prescrit qu'aux femmes ayant déjà eu un enfant et vivant de manière monogame.

En effet pendant longtemps, on a cru qu'une femme dont l'utérus n'a pas encore accueilli d'embryon, encouragerait une infection en y introduisant un corps étranger. Cette affirmation, contestée depuis longtemps, fait encore florès chez certains praticiens qui refusent la pose de DIU à des femmes nullipares.

Le DIU au cuivre peut être posé pour 4 à 10 ans. Pour les femmes qui supportent les hormones un DIU, complété par du Lévonorgestrol a été créé. Il est posé pour 5 ans, et diminue les règles (souvent très abondantes avec le DIU au cuivre, et provoque parfois des absences de règles.

La Haute Autorité de Santé, vient de publier (avril 2013) des fiches mémo sur la contraception. Elles renseignement très précisément sur les méthodes contraceptives (dont le DIU bien sûr). Ces fiches sont à consulter sur leur site : www.has-sante.fr. Ces fiches donnent aussi les taux d'efficacité des méthodes contraceptives. Les DIU au cuivre ou au lévonorgestrol ont un taux d'échec de 1,1 % lors de la première année d'utilisation puis de 0,6 pour le DIU au cuivre en utilisation régulière et 0,2 pour celui avec hormones. (...)

Flash sur le DIU (suite)

Voici maintenant le témoignage de Carine :

1977, 22 ans et toujours pas moyen de supporter la pilule... Fragilité du foie ? Effets psychologiques ? Bref un état parfois nauséeux...J'avais pourtant essayé différentes plaquettes....Il fallait que je trouve une contraception adaptée à une vie de couple « installée ». Le préservatif avait fait son temps. Sans avoir eu d'enfant, fin des années 70, pas évident de penser stérilet. Il fallait braver tous les conseils et avertissements d'amis ou de gynécos qui déconseillaient son utilisation : risques d'infections et donc de stérilité, grossesse extra-utérine, sans compter les craintes les plus farfelues de migration du stérilet dans les intestins ou autre...

Ouf ! le Planning Familial était là, bienveillant, fort de son expérience, à considérer que c'était possible avec un suivi médical et une écoute de son corps. Même si la pose fut un peu douloureuse sans avoir eu une grossesse, mais avec quelques antispasmodiques, cela se révéla très supportable... Après l'expérience du fameux stérilet réservé aux nullipares, j'enchaînai sur le stérilet au cuivre, encore plus efficace, puisqu'entre temps j'avais eu un enfant désiré, enceinte juste le mois suivant le retrait du stérilet. Seul inconvénient, les règles restaient abondantes et duraient presque 7 jours. Bref, il fallait être bien équipée en « surprotection », sinon gare aux incidents....sans compter que sexuellement parlant, c'était pas toujours pratique...enfin, ça dépend des personnes ; histoire de goûts et de couleur, c'est le cas de le dire... J'ai eu la chance de bénéficier ensuite du stérilet au Levonorgestrol qui permettaient justement des règles plus raisonnables. Je devais être dans les premières, puisqu'il n'était pas remboursé à l'époque ; il venait de sortir sur le marché, et ne fut remboursé que 2 mois plus tard. Plutôt cher, j'ai essayé à l'époque de négocier auprès de la sécu un remboursement a posteriori ; ils m'ont répondu au téléphone que « c'était comme les soldes, avant ou après la date, je ne pouvais pas en bénéficier !!! » les règles sont devenues moins abondantes jusqu'à même au bout de quelques mois devenir inexistantes. Je me suis crue enceinte à 45 ans : panique à bord, test de grossesse...Mais rien, tout allait bien. Ce qui peut être un inconvénient pour certaines, fut un avantage pour moi : des économies de tampon, plus de règles, la tranquillité totale !!! Au point que je n'ai pas vu arriver la ménopause quelques années plus tard....sauf par le biais d'autres symptômes et d'une prise de sang... Bref presque 30 ans de stérilet, 2 grossesses désirées et arrivées au moment choisi, le stérilet est une contraception qui m'a totalement convenu.

L'un des médecins du Planning, de permanence ce jour a répondu à mes questions concernant la pose de DIU au Planning. Bien sûr les médecins ont un protocole commun, mais chacun y met sa « petite » touche personnelle !

Un premier rendez-vous, dit de « prépose » est proposé à la femme. C'est le plus important. Il s'agit de voir avec la femme son souhait, ce qu'elle a eu comme contraception antérieurement. Puis le médecin procède à l'examen clinique et à l'interrogatoire de santé. Le médecin décide ou pas d'un frottis et si c'est une jeune femme, il prescrit une recherche de chlamydiae. Le médecin que j'ai interrogé privilégie le DIU au cuivre. Il ne prescrit le DIU NVG que si la femme est plus âgée, est anémiée, ou a des règles très abondantes.

La femme va chercher sa prescription en pharmacie, prise en charge par le Conseil Général jusqu'à 20 ans, au-delà ce sont ses droits sociaux qui sont activés.

Le jour de la pose, la femme a eu ¼ ou ½ cachet d'anxiolytique, à prendre une heure avant l'insertion Et c'est là qu'apparaît l'importance du premier rendez-vous : l'échange avec le médecin, les questions qu'a pu poser la femme, tout cela contribue à sa détente. La femme repart avec éventuellement un spason.

Un rendez-vous dit de contrôle est pris : il s'agit de vérifier la présence du stérilet et la longueur des fils qui dépassent du col.

La voilà avec une contraception pour 4 ans. Il est indispensable de passer une visite gynécologique tous les ans, pour vérifier que tout se passe bien.

Anita FONTAINE